

DÉCISION N° 193 / 2024

confiant mandat spécial à Monsieur Dominique STREBLY

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Dominique STREBLY, Conseiller délégué de l'Eurométropole de Metz, pour participer à une visite du Centre de supervision urbain qui se tiendra le jeudi 23 mai à Reims.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240516-Decis193-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le **16 MAI 2024**

Le Président



François GROSDIDIER
Maire de Metz
Vice-Président de la Région Grand Est
Membre Honoraire du Parlement